Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20260306-2026_14-DE

N° 2026-14

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

COMMUNE du HAUT-CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 26 février 2026 *Date d'affichage : 26 février 2026*

L'an deux mil vingt-six, le 6 mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de LE HAUT-CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Pierre LE BIHAN, Maire.

Présents : Jean-Pierre LE BIHAN, Maire - Maryanick BERNARD - Yves DUÉDAL - Christophe LE MEUR Adjoints – Hervé OLLIVIER Conseiller délégué - Jérôme AUDOUIN - Stéphanie COURCOUX - Marina GUILLOT FLOURIOT - Gaëtan HERVÉ - Roselyne LEVRIER – Isabelle LE BARS - Jean-Philippe RAOULT

Excusé : Laurent NOËL
Absent : Gérard LECOMTE

Secrétaire : Stéphanie COURCOUX

Votants : 12	Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE CORLAY – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2026

Comme chaque année, la commune de Corlay sollicite une participation aux frais de fonctionnement de la bibliothèque municipale. Cette subvention permettra l'achat de nouveaux livres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide

DE VERSER à la commune de Corlay la somme de 300 € pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale pour l'année 2026.

D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le 6 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE LE HAUT-CORLAY (Côtes-d'Armor)